

communiqué de presse

paris, 5/09/2019

Laurence MARION nommée Déléguée générale de la Cité internationale universitaire de Paris

Laurence MARION a rejoint la cité internationale universitaire de Paris (CIUP). Elle a été nommée au poste de Déléguée générale de la CIUP le 11 juillet 2019 par une décision conjointe du Président du Conseil d'administration de la Fondation nationale, Jean-Marc SAUVÉ et du recteur de la région académique île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris, Gilles PÉCOUT. Elle succède à Carine CAMBY qui a été nommée Première avocate générale à la Cour des comptes.



©Antoine meyssonnier

Née en 1977, ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration, Laurence MARION est conseillère d'Etat. Comme rapporteur public à la section du contentieux, elle a traité du contentieux de la responsabilité hospitalière, de la santé publique et du droit des médias. Elle a également exercé les fonctions de conseillère technique au Cabinet du Premier ministre, chargée des libertés publiques mais aussi de la révision constitutionnelle de 2008. En 2009, elle a été nommée directrice générale déléguée de l'Etablissement français du sang. Au sein de ce dernier, elle était spécifiquement chargée de la définition de la stratégie de l'établissement, de

la promotion du don du sang et des relations avec les partenaires (tutelle, hôpitaux, associations de donneurs, élus et action internationale). Laurence MARION a, par ailleurs, été rapporteure générale du rapport confié par le président de la République à Jean-Marc Sauvé et claude ONESTA Pour que vive la fraternité, proposition pour une réserve citoyenne (2015) et de l'étude du conseil d'Etat remise au Premier ministre Révision des lois de bioéthique : quelles options pour demain? (2018). Elle présidait en outre jusqu'en septembre 2019 la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse.

Laurence MARION va aujourd'hui poursuivre les missions de la cité internationale universitaire de paris au service des valeurs universalistes de paix, du rapprochement entre les peuples et du soutien à la politique d'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens. Née en 1925, dans un idéal pacifiste, la cité internationale, propriété par donation des universités de paris,

connait aujourd'hui une période de transformation historique à l'aube de son centenaire : construction de dix nouvelles maisons, accueil de nouveaux pays, modernisation de ses services, développement de ses actions en matière de protection de la biodiversité, de réduction de la consommation d'énergie et de gestion des déchets... Avec l'appui de ses partenaires publics et privés et des différents pays qui disposent d'une maison sur le campus mais aussi de ses mécènes et de ses alumni, la nouvelle péléguée générale souhaite mener les évolutions du campus afin de répondre aux attentes des étudiants et des chercheurs du xxIe siècle. Avec une ambition : faire de la cité internationale un campus exemplaire sur le plan de la vie étudiante et du développement durable.

L'accueil de la mobilité étudiante internationale est aujourd'hui un enjeu majeur: dans un contexte de forte concurrence pour attirer les talents internationaux, l'expertise de la cité internationale en matière d'accueil ainsi que la transmission de son savoir-faire aux établissements franciliens constituent un atout d'attractivité important. La France se place aujourd'hui au 4º rang mondial des grands pays d'accueil de la mobilité étudiante et le 1º pays d'accueil non anglophone.